

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 208-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.553

Déposée le: 07.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC) (porte-parole)
Wyss (Wengi, UDC)
Führer-Wyss (Burgistein, PS)
Baumann (Suberg, Les Verts)
Grädel (Huttwil/Schwarzenbach, UDF)
Grogg-Meyer (Bützberg, PEV)
Riem (Iffwil, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 248/2018 du 7 mars 2018
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie

Sur la base de l'article 160 de la Constitution fédérale, le Conseil-exécutif est chargé de déposer l'initiative cantonale suivante :

- Il faut exclure systématiquement les produits issus du palmier à huile (huile de palme et de palmiste) d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie (ou d'autres pays). En ce qui concerne ces produits, il ne faut procéder à aucune modification au niveau de la protection des frontières.

Développement :

Ces dernières années, la production d'huile de palme et de palmiste en Malaisie et en Indonésie s'est intensifiée massivement. Avec l'extension du libre-échange, elle continuerait de s'accroître

et nécessiterait des terrains supplémentaires. Les répercussions de cette production sur l'environnement et la population locale sont catastrophiques.

Pour permettre de produire de l'huile de palme, on déboise de plus en plus la forêt tropicale, anéantissant ainsi les biotopes de plusieurs espèces d'animaux et de plantes. Beaucoup d'habitants sont dépossédés de leurs moyens de subsistance, expropriés avec violence ou insuffisamment dédommagés. Les personnes qui habitent ces régions dépendent de denrées alimentaires importées alors qu'auparavant elles étaient en mesure de produire elles-mêmes leur nourriture. Les conditions de travail dans les plantations de palmiers à huile sont alarmantes et la Suisse ne peut pas les contrôler. L'huile de palme certifiée ne peut rien y changer, car il n'existe pas de production durable d'huile de palme. Des cas de corruption le mettent en évidence, et l'utilisation abusive de la certification RSPO est monnaie courante. L'expansion des plantations de palmiers aboutit à d'immenses monocultures et à un emploi très intensif d'engrais et de produits phytosanitaires.

La Suisse est en mesure de produire elle-même des graisses végétale de haute qualité : l'huile de colza et de tournesol. Les méthodes de production sont soumises à des règles strictes et peuvent être contrôlées en tout temps. Ainsi, on connaît leur impact sur l'environnement et les conditions de travail. Avec une valeur de production d'environ 70 millions de francs, la production d'huile de colza et de tournesol revêt une grande importance pour la Suisse, tant pour l'agriculture que pour les entreprises de transformation.

Un assouplissement des frontières douanières pour l'huile de palme signifie que l'on approuve les méthodes de culture et les conditions de travail en Malaisie. En augmentant l'importation de produits issus du palmier à huile, la Suisse se débarrasserait à nouveau de sa responsabilité en matière de production de denrées alimentaires à l'étranger. L'argument selon lequel l'exportation d'huile de palme permet de renforcer l'économie locale dans les pays producteurs est cousu de fil blanc : ce commerce profite aux grandes sociétés et non aux populations ou à l'économie locales.

Réponse du Conseil-exécutif

La motion exige du Conseil-exécutif de déposer une initiative cantonale requérant d'exclure les produits issus du palmier à huile (huile de palme et de palmiste) d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie (ou d'autres pays) et de ne procéder à aucune modification au niveau de la protection des frontières en ce qui concerne ces produits.

Une intervention portant sur le même sujet a été déposée au niveau fédéral, la motion Grin¹. Le Conseil fédéral a rejeté cette motion et souligne les éléments suivants dans sa prise de position :

- Dans le cadre des négociations d'accord de libre-échange en cours avec la Malaisie, la Suisse et ses partenaires de l'AELE ont soumis des propositions visant à promouvoir un commerce durable entre les parties. Parmi ces dernières figurent des clauses visant à garantir le respect et la mise en œuvre effective des accords environnementaux multilatéraux ainsi que des droits fondamentaux des travailleurs. En outre, des propositions ont été faites en vue de promouvoir une gestion durable des ressources forestières, notamment par la lutte contre les coupes illégales de bois.

¹ 16.3332 Motion Grin Jean-Pierre du 27 avril 2016 : « Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de palme ! ».

- Au niveau de la coopération au développement, le SECO soutient indirectement les efforts visant à renforcer la traçabilité de la filière en Malaisie et en Indonésie et éviter la déforestation. Cela inclut un soutien à la production durable à travers le renforcement des organisations de petits producteurs, l'adoption de meilleures techniques de production et la facilitation de l'accès au financement.
- Sous l'angle de l'accès au marché et des éventuels effets qu'un accord avec la Malaisie pourrait avoir sur la production d'oléagineux en Suisse, il convient de relever que les concessions préparées par la Suisse dans le contexte de ces négociations tiennent compte de leurs potentielles répercussions sur le marché intérieur et sont compatibles avec la politique agricole.

Le Conseil-exécutif est conscient des problèmes écologiques et sociaux liés à la production d'huile de palme. Il soutient donc tous les efforts réalisés en faveur d'une culture durable et d'une production écologique d'huile de palme. Les explications du Conseil-exécutif indiquent que les négociations d'accord de libre-échange offrent justement l'occasion d'améliorer les méthodes de culture et les conditions de travail de manière ciblée et durable. Cela permettrait d'atteindre non seulement des objectifs écologiques, mais également économiques et sociaux. Etant donné que les produits issus de l'huile de palme font partie des principaux produits d'exportation de ces pays, la culture de l'huile de palme y joue un rôle très important en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne les répercussions sur l'économie suisse, le Conseil-exécutif attire l'attention sur les relations commerciales existantes avec la Malaisie et l'Indonésie. En 2017, les exportations de la Suisse vers la Malaisie et l'Indonésie se sont élevées à 1,2 milliard de francs, dont 86 millions de francs issus du canton de Berne. Les entreprises bernoises ont notamment exporté des montres pour une valeur de 33 millions de francs en Malaisie. Du fait de leur prospérité croissante, ces pays densément peuplés pourront devenir à l'avenir des marchés encore plus importants pour les entreprises suisses et bernoises. La conclusion d'un accord de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie doit donc être considérée sous un angle économique global. Exclure l'huile de palme des négociations empêcherait de conclure un tel accord, ce qui aurait des conséquences négatives sur les relations commerciales existantes et sur les débouchés potentiels pour les entreprises suisses et bernoises.

Pour ces motifs, le Conseil-exécutif rejette la motion.

Destinataire

- Grand Conseil